

Bruxelles, le 15 juillet 2021
(OR. en)

10710/21
OJ CONS 24
AGRI 337
PECHE 260

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Agriculture et pêche)
Bâtiment Europa, Bruxelles
19 juillet 2021 (10:00)

Format: 1+2 (+1 en salle d'écoute)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des points "A"
 - a) Liste des activités non législatives 10712/21
 - b) Liste des délibérations législatives (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne) 10713/21

Activités non législatives

3. Programme de travail de la présidence 
Présentation par la présidence

AGRICULTURE

4. Conclusions relatives à la communication de la Commission sur le plan d'action en faveur de la production biologique  10788/21
Approbation
5. Questions agricoles liées au commerce 10784/21
Informations communiquées par la Commission
Échange de vues

Divers

6. a) Situation dans le secteur de l'élevage au regard du coût des aliments pour animaux 10809/21
Informations communiquées par la délégation croate
- b) Proposition commune relative au soutien à l'état de santé des colonies d'abeilles au moyen des programmes apicoles nationaux 10795/21
Informations communiquées par la délégation hongroise, soutenue par les délégations croate, française, grecque, italienne et roumaine
- c) Récent incendie de forêt qui a causé des dommages graves à l'environnement et au secteur agricole 10722/21
Informations communiquées par la délégation chypriote
- d) Baisse notable de la fructification des oliviers en raison de conditions météorologiques extrêmes 10808/21
Informations communiquées par la délégation grecque
- e) Communication relative à l'initiative citoyenne européenne (ICE) intitulée "End the Cage Age" (Pour une nouvelle ère sans cage) [2] 10343/21
Informations communiquées par la Commission
- f) Amélioration du bien-être animal en ce qui concerne l'élevage de dindes conformément à la stratégie "De la ferme à la table" [2] 10344/1/21 REV 1
Informations communiquées par la délégation autrichienne, soutenue par les délégations belge, chypriote, allemande, luxembourgeoise et slovaque
- g) Interdiction de la mise à mort systématique des poussins mâles dans le secteur des poules pondeuses [2] 10670/1/21 REV 1
Informations communiquées par les délégations française et allemande, au nom des délégations autrichienne, française, allemande, irlandaise, luxembourgeoise, portugaise et espagnole

[2] Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)